



Demande d'information concernant la possibilité de me retracter

Par **mary777**, le **14/02/2014** à **11:45**

Bonjour

Voici, j'ai contractée une mutuelle un peu trop rapidement, je m'aperçois qu'elle ne convient pas à la totalité de mes remboursements médicaux.....j'essaie de trouver un terrain d'entente, mais j'aimerais savoir si il est possible de me rétracter de cette mutuelle sachant que ça fait 2 mois que j'y souscris et qu'on me fait entendre la non possibilité de me rétracter avant une année entière....que faire? bloquer les prelevements et écrire un courrier A/R demandant l'arret immédiat? ou autre? sachant que je crains ne pas avoir gain de cause...Pouvez vous m'aiguiller sur la problématique? vous remerciant par avance. Cordialement

Par **louison123**, le **14/02/2014** à **14:06**

Si vous n'êtes pas satisfait des montants, vous pouvez tenter de renégocier les options en sup. ou alors il faudra attendre l'échéance annuelle.